

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 899

2 avril 2015

SOMMAIRE

Adler Toy Holding S.à r.l.	43131	TB Finance Sàrl	43111
Bad Langensalza	43106	Technical Services & Maintenance (TSM)	
Bilbao (Luxembourg) S.A.	43106	Conduites S.A.	43113
Gemat Grue Service S.A.	43152	Technical Services & Maintenance (TSM)	
International Concept Event	43106	SA	43113
Intrawest Europe Holdings S.à r.l.	43107	TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l.	43111
Intrawest Luxembourg Sàrl	43107	Tesla Lux	43111
Investin Pro RED Holdings S.à r.l.	43106	Tetris Communication s.à r.l.	43113
MC Weyer S.à r.l.	43121	Thale	43108
MFB International Holdings S.à r.l.	43114	Torqueville Investissements S.A.	43111
New Ulm Lu S.à r.l.	43118	Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l.	43110
Orchidée Property S.A.	43145	Trius S.A.	43109
Patron Brandon S.à r.l.	43126	Tropical Island S.à r.l.	43109
Pertineo S.A.	43107	Urban Garden S.A.	43144
Rakuten Europe S.à r.l.	43122	Ureprom	43108
Riverside Europe Loudspeakers Luxem- bourg S.à r.l.	43124	Vates	43110
S.A. European Partners	43106	Verica S.à r.l.	43108
Sofigepar S.A. - SPF	43113	Vincotech Holdings S. à r.l.	43113
Sofigepar S.A. - SPF	43112	Voltage Luxco 2 S.à r.l.	43109
Sonorina Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	43112	Voolverine	43108
SRE Waterloo Properties Sàrl	43112	Weatherford International (Luxembourg)	
Sunflower Holding S.à r.l.	43112	Holdings S.à r.l.	43132
Talisman Holding S.à r.l.	43110	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A.	43107

S.A. European Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 64.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033900/9.

(150037892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Bad Langensalza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.481.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015033534/10.

(150037753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

International Concept Event, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 103.801.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033711/10.

(150037737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Bilbao (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao (Luxembourg) S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015033540/11.

(150037386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Investin Pro RED Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.571.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 25 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Callum Thorneycroft avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Investin Pro RED Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015033718/12.

(150037471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Intrawest Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 557.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.267.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2015033713/10.

(150037775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Intrawest Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 8.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.994.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033714/10.

(150037774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 novembre 2014.

1. L'assemblée décide de révoquer Monsieur Alain Marchaudon de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Yves PIREs demeurant 24, rue du Docteur ROUX F-93110 ROSNY SOUS BOIS (France) jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033875/12.

(150038065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 18 Décembre 2014

Dépôt Rectificatif N° 150014550 déposé le 23/01/2015 et du dépôt 150025143 du 09/02/2015

- Pouvoir de Signature A: signature individuelle;
- Pouvoir de Signature B: signature conjointe avec un délégué à la gestion journalière ayant un pouvoir de signature A ou B, ou l'Administrateur Délégué.

Les administrateurs sont:

- Florian A. E. R. C. Schlüter: Administrateur
- Jean Christophe Richard Schroeder; Administrateur
- Petra J.S. Dunselman, Administrateur

Signature B:

- Mrs. Zamyra H. Cammans, résidant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015034006/21.

(150037588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Thale, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.470.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015033946/10.

(150037751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Ureprom, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 149.102.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033983/10.

(150037762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Verica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 173.525,47.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 47.707.

Extrait de la décision de l'associée unique du 19 février 2015

- L'associée unique décide de transférer le siège social du 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015033996/14.

(150037576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Voolverine, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.247.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 février 2015

En date du 19 février 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Messieurs Antoine MEYNIAL, Michaël DANDOIS et Stéphane WARNIER de leurs mandats d'administrateurs de la Société avec effet au 23 février 2015;

- de nommer Monsieur Eric REYNAUD, né le 29 juin 1963, à La Tronche, France, résidant à l'adresse suivante: 4, rue François Baclesse, L- 1208 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 23 février 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2020;

- de transférer le siège social de la Société du 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 23 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

VOOLVERINE

Signature

Référence de publication: 2015033999/20.

(150037408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Tropical Island S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.330.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.905.

Par résolutions signées en date du 3 octobre 2014, les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 janvier 2015 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033957/14.

(150038136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Voltage Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 167.866.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} février 2015

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 1^{er} Février 2015:

- Monsieur Rupeen Khagram, avec adresse professionnelle au 12, Charles II Street, St.James's, Londres, SW1Y 4QU Royaume-Uni est élu par les associés comme gérant A, avec effet au 1^{er} février 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015033992/16.

(150037467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Trius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 176.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 février 2015

En date du 13 février 2015, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gregor HILVERKUS de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

- de nommer Monsieur Stefan MOOSMANN, né le 11 septembre 1981 à Villingen, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 24, Bockenheimer Landstr., 60318 Frankfurt, Allemagne en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Emanuela BRERO

- Monsieur Manuel MOUGET

- Monsieur Stefan MOOSMANN

- Monsieur Christophe GAMMAL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Trius S.A.

Signature

Référence de publication: 2015033956/24.

(150037786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 262.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.498.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts effectuée en date du 17 février 2015 que la société Trans IV (Luxembourg) Properties S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a cédé 10.500 parts sociales qu'elle détenait dans la société Trans IV (Luxembourg) Retail S.à r.l. à Howald Participations, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 183 902.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015033949/17.

(150037558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.548.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Vates die am 25. Februar 2015 in Munsbach stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Christoph Kraiker (Verwaltungsmittglied), 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Vates für das am 31. Oktober 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen.

Die Generalversammlung nimmt zur Kenntnis, dass die neue Berufsadresse der Verwaltungsräte Herrn Christoph Endter sowie Herrn Benjamin Bente, Clemensstrasse 10, D-60487 Frankfurt am Main, ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 26. Februar 2015.

Vates

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2015033988/18.

(150038145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Talisman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.249.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers, que la nouvelle dénomination de l'associé Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A (B 105.680) est désormais la suivante:

Aerium Atlas Management - CIA

L'adresse du siège social de l'associé Aerium Atlas Management - CIA est située au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de l'associé Aerium Atlas Management S.à r.l. est située au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033959/19.

(150037422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Tesla Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3384 Noertzange, 11, op der Lohrwies.
R.C.S. Luxembourg B 157.016.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033968/10.

(150037153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

TB Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015033964/10.

(150038024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

TEIF Luxembourg Scandi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.575,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 119.739.

En date du 19 décembre 2014, l'associé unique Tamar European Industrial Fund Limited, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3Q1 St. Peter Port, Guernesey a cédé la totalité de ses 11.143 parts sociales à TEIF MStar 3 S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est TEIF MStar 3 S.à r.l., précité, avec 11.143 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033967/14.

(150037880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Torqueville Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 117.811.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement

L'Assemblée Générale décide, à compter du 20 février 2015, de renouveler le mandat du président du Conseil d'administration et d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président du Conseil d'administration - administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide, à compter du 20 février 2015, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir:

- ZIMMER & PARTNERS S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015033977/20.

(150037421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033933/9.

(150037611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Sunflower Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 165.905.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033920/10.

(150037600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 165.424.

Extrait des résolutions prises lors de la circulaire du Conseil de Gérance

Il résulte de la circulaire du Conseil de Gérance que:

- Le siège social de la société est transféré du 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 30 Novembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015033936/13.

(150037817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

SRE Waterloo Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.435.

Extrait des résolutions des associés de la société du 26 février 2015

Les associés de la Société, ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Tom Berrigan en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 05 décembre 2014;

- d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 février 2015;

- d'accepter la démission de T.C.G. Gestion S.A. en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 05 décembre 2014;

- d'attribuer une classe au mandat de gérance de Jan Willem Overheul à savoir que Jan Willem Overheul sera gérant de catégorie A de la Société avec effet au 26 février 2015;

- de nommer Nabil Moussallem, né le 17 octobre 1958 à Damascus, République Arabe Syrienne, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 février 2015 et pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033940/22.

(150038006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Tetris Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 9, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 111.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033969/10.

(150037668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015033989/10.

(150037974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Technical Services & Maintenance (TSM) Conduites S.A., Société Anonyme,
(anc. Technical Services & Maintenance (TSM) SA).**

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 85.490.

Les bilans au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2015.

TECHNICAL SERVICES & MAINTENANCE (TSM) CONDUITES S.A.

Référence de publication: 2015033944/12.

(150037427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2014

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2020 est composé comme
suit:

- Jean-Hugues ANTOINE, demeurant à B-6810 Izel, 7 rue de la Sartelle
- Fons MANGEN, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken
- Carine REUTER, demeurant à L-3332 Fennange, 5 rue des champs

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de la société RAMLUX S.A.
avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour une durée de six ans, son mandat venant à échéance
lors de l'assemblée générale de 2020

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2015033932/22.

(150037610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

MFB International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 224.991.345,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.082.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

(i) HBI Branded Apparel Limited, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under file number 4193156 (“HBI Branded Apparel”), hereby represented by Mr. Steven van Waas, juriste, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 367201 (“Confecciones”), hereby represented by Mr. Steven van Waas, juriste, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

(iii) UPEL, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston Salem, NC 27104, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 2760946 (“UPEL” or the “Contributor”), hereby represented by Mr. Steven van Waas, juriste, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

(iv) HBI International, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations, under file number 4104877 (“HBI International”, and together with HBI Branded Apparel, Confecciones and UPEL, the “Shareholders” and each a “Shareholder”), hereby represented by Mr. Steven van Waas, juriste, with professional address at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That HBI Branded Apparel, Confecciones, UPEL and HBI International are the current shareholders owning all the issued and outstanding shares of MFB International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.082 (the “Company”). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated December 2nd, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 124 dated January 15th, 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 12th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 218, dated January 18th, 2015;

(ii) That the Contributor is the sole legal and beneficial owner of all fifty thousand (50,000) shares representing all the issued and outstanding shares (the “Shares”) of HBI International/Jordan Limited Liability Company, a company incorporated under the laws of Jordan, having its registered office at 18 Al-Kulliyah Al-Ilmyah Al-Islamyah Street, Astra Building - 4th Floor, Amman 11180, Jordan, registered with the Jordanian Registrar of Companies under number 26668;

(iii) That as payment in full for fourteen thousand five hundred twenty-five (14,525) new ordinary shares with a nominal value of fifteen United States dollars (USD 15) each in the share capital of the Company (the “New Shares”) and a share premium in the amount of ten United States dollars (USD 10) (the “Share Premium”), the Sole Shareholder wishes to make, with effect as of the date of the present deed, a contribution in kind consisting of the Shares;

(iv) That the Company wishes to accept the Shares in consideration for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium; and

(v) That the Shareholders have waived any convening notice right and have adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to increase, with effect as of the signature of the present deed (acte notarié), the share capital of the Company by an amount of two hundred seventeen thousand eight hundred seventy-five United States dollars (USD 217,875) so as to raise it from its current amount of two hundred twenty-four million seven hundred seventy-three thousand four hundred seventy United States dollars (USD 224,773,470) to two hundred twenty-four million nine hundred ninety-one thousand three hundred forty-five United States dollars (USD 224,991,345) by the issue of the New Shares, subject to the payment of the Share Premium, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Shares (the "Contribution").

Second resolution

IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by a contribution in kind consisting of the Shares that also satisfies the payment of the Share Premium.

Contributors' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened HBI Branded Apparel, Confecciones, HBI International and the Contributor, duly represented by Mr. Steven van Waas, before named, and the Contributor declared to subscribe all the New Shares in consideration for the Shares that also satisfies the payment of the Share Premium.

Description of the contribution

The total aggregate value of the Shares is two hundred seventeen thousand eight hundred eighty-five United States dollars (USD 217,885).

The value of the Shares has been approved by a certificate of valuation issued by the Contributor dated February 9th, 2015. Such valuation has been accepted through a statement on contribution value issued by the Company's managers and dated February 9th, 2015. This certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of:

- HBI Branded Apparel Limited, Inc.: three hundred sixty-two thousand four hundred eighty-six (362,486) ordinary shares;
- Confecciones El Pedregal Inc.: two million two hundred sixty-six thousand six hundred sixty-seven (2,266,667) ordinary shares;
- UPEL, Inc.: eight million three hundred twenty-seven thousand nine hundred twelve (8,327,912) ordinary shares; and
- HBI International, LLC: four million forty-two thousand three hundred fifty-eight (4,042,358) ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, IT IS UNANIMOUSLY RESOLVED to amend the first phrase of article 7 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ **Art. 7.** The issued share capital of the Company is set at two hundred twenty-four million nine hundred ninety-one thousand three hundred forty-five United States dollars (USD 224,991,345) divided into fourteen million nine hundred ninety-nine thousand four hundred twenty-three (14,999,423) ordinary shares with a nominal value of fifteen United States dollars (USD 15) each, all of which are fully subscribed and paid up.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

(i) HBI Branded Apparel Limited, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 4193156 («HBI Branded Apparel»), ici représentée par M. Steven VAN WAAS, juriste, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ii) Confecciones El Pedregal Inc., une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro 367201 («Confecciones»), ici représentée par M. Steven VAN WAAS, juriste, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(iii) UPEL, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 2760946 («UPEL» ou l'«Apporteur»), ici représentée par M. Steven VAN WAAS, juriste, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(iv) HBI International, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1000 East Hanes Mill Road, Winston-Salem, NC 27105, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 4104877 («HBI International» et ensemble avec HBI Branded Apparel, Confecciones et UPEL, les «Associées» et individuellement une «Associée»), ici représentée par M. Steven VAN WAAS, juriste, demeurant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Que HBI Branded Apparel, Confecciones, UPEL et HBI International sont les associées actuels détenant l'ensemble des parts sociales de la société MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.082 (la «Société»). La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné du 2 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 daté du 15 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 218 daté du 18 janvier 2015.

(ii) Que l'Apporteur est le seul détenteur légal et économique de toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales représentant l'entière des parts sociales (les «Parts») de HBI International/Jordan Limited Liability Company, une société régie par les lois de la Jordanie, ayant son siège social au 18 Al-Kulliyah Al-Ilmyah Al-Islamyah Street, Astra Building - 4^{ème} étage, Amman 11180, Jordanie, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Jordanie sous le numéro 26668;

(iii) Que pour la libération de la totalité de quatorze mille cinq cent vingt-cinq (14.525) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quinze dollars américains (15 USD) dans le capital social de la Société (les «Nouvelles Parts») et une prime d'émission d'un montant de dix dollars américains (10 USD) (la «Prime d'Emission»), l'Apporteur souhaite, avec effet à la date du présent acte, faire un apport en nature des Parts;

(iv) Que la Société désire accepter les Parts Apportées contre l'émission des Nouvelles Parts et la Prime d'Emission; et

(v) Que les Associées ont renoncé à tout droit de convocation préalable et ont partant adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'augmenter, avec effet à compter de la signature du présent acte notarié, le capital social de la Société, d'un montant de deux cent dix-sept mille huit cent soixante-quinze dollars américains (217.875 USD) afin de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-quatre millions sept cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix dollars américains (224.773.470 USD) à deux cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante-cinq dollars américains (224.991.345 USD) par l'émission des Nouvelles Parts, sujet au paiement de la Prime d'Emission, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur des Parts (l'«Apport»).

Deuxième résolution

IL EST UNANIMEMENT DECIDE d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par un apport en nature des Parts Apportées qui satisfait dans le même temps le paiement de la Prime d'Emission.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite HBI Branded Apparel, Confecciones, HBI International et l'Apporteur, dûment représentés par M. Steven VAN WAAS, pré-désigné, et l'Apporteur déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts en contrepartie de l'apport des Parts qui satisfait dans le même temps le paiement de la Prime d'Emission.

Description de l'apport

La valeur d'ensemble totale des Parts s'élève à deux cent dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars américains (217.885 USD).

La valeur des Parts a été approuvée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur et daté du 9 février 2015. Cette valorisation a été acceptée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 9 février 2015. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence des apports a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- HBI Branded Apparel Limited, Inc.: trois cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-six (362.486) parts sociales ordinaires.
- Confecciones El Pedregal Inc.: deux millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.266.667) parts sociales ordinaires.
- UPEL, Inc.: huit millions trois cent vingt-sept mille neuf cent douze (8.327.912) parts sociales ordinaires; et
- HBI International, LLC: quatre millions quarante-deux mille trois cent cinquante-huit (4,042,358) parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, IL EST UNANIMEMENT DECIDE de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-onze mille trois cent quarante-cinq dollars américains (224.991.345 USD) représenté par quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-trois (14.999.423) parts sociales d'une valeur nominale de quinze dollars américains (15 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032604/214.

(150036379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

New Ulm Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.266.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Multi-Modal Opportunities, LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 5521161, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of New Ulm Lu S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 187.266, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 2 May 2014, published in the Luxembourg official gazette on 30 July 2014 number 1997 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 28,000 (twenty-eight thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution and opening of the Company's liquidation;
3. Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company;
4. Approval of the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder;
5. Discharge of the board of managers of the Company;
6. Approval of the closing of the liquidation of the Company;
7. Determination of the place of archiving of the corporate files of the Company;
8. Approval of certain powers; and
9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder declares that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to declare the voluntary dissolution of the Company and to put the Company in liquidation (the "Liquidation").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that according to an interim balance sheet dated 24 December 2014 the Company does not have creditors.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, being then personally liable for any and all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; the Sole Shareholder also resolves to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all known and unknown debts of the Company shall be assumed and settled by the Sole Shareholder.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to:

- Mr. Pedro Fernandes das Neves;
- Mr. Hervé Marsot; and
- Mrs. Julie K. Braun.

for their actions as managers of the Company for the period commencing on the date of their appointment as manager of the Company until and including the date of these resolutions.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to declare the Liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect as from the date of these resolutions.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolves that the Company's documents and books are to be kept during the 5 (five) years following the closing of the Liquidation at the registered address of the Company.

Eight resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant any and all powers, individually and with full power of subdelegation, to Mr. Hervé Marsot and Mrs. Julie K. Braun in order to:

- (i) sign, execute or deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder in order to instruct the payment of the invoice to be issued by notary Maître Francis Kessler in relation to this deed;
- (ii) sign, execute or deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder relating to the transfer to the Sole Shareholder of all the remaining assets and liabilities of the Company; and
- (iii) to sign, execute or deliver any document required to proceed to the final formalities regarding the closing of the Liquidation and notably (a) the closing of any bank accounts of the Company, and (b) the preparation and filing of the last tax returns of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Multi-Modal Opportunities, LLC, une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du "Delaware Secretary of State" sous le numéro 5521161, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à 5 rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration a été signée "ne varietur" par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante, et par le notaire signataire, et restera jointe au présent acte pour être déposée avec cet acte auprès de l'administration de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de New Ulm Lu S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, dont le siège social est à 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 187.266, constituée suivant un acte pris par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, en date du 2 mai 2014, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juillet 2014 numéro 1997 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 28.000 (vingt-huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentés si bien qu'il peut être valablement décidé sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été correctement informé par avance.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation de la Société;
3. Désignation de l'Associé Unique comme liquidateur de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique;
5. Décharge du conseil de gérance de la Société;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Détermination du lieu de conservation des dossiers de la Société;
8. Approbation de certains pouvoirs; et
9. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique résout de renoncer aux formalités de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été correctement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare que tous les documents pertinents pour l'ordre du jour ont été mis à la disposition de l'Associé Unique durant une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique résout, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de mettre la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution:

L'Associé Unique résout de désigner l'Associé Unique comme liquidateur de la Société.

L'Associé Unique reconnaît que conformément à un bilan intermédiaire en date du 24 décembre 2014, la Société n'a pas de créanciers.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique résout d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique, qui sera responsable personnellement des dettes et engagements de la Société, y-compris ceux qui sont actuellement inconnus; l'Associé Unique résout aussi d'assurer et garantir, après la Liquidation, que toutes les dettes de la Société inconnues ou connues à ce jour seront prises à la charge et payées par l'Associé Unique.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique résout d'accorder une décharge complète et inconditionnelle, sans réserve ou restriction, à:

- M. Pedro Fernandes das Neves;
- M. Hervé Marsot; et
- Mme. Julie K. Braun.

pour l'exercice de leurs fonctions de gérants de la Société durant la période commençant la date de leur nomination en tant que gérant de la Société jusqu'à et y compris le jour des présentes résolutions.

Sixième résolution:

L'Associé Unique résout de déclarer la Liquidation clôturée et que la Société a cessé d'exister avec effet à la date des présentes.

Septième résolution:

L'Associé Unique résout que les dossiers de la Société seront conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la Liquidation au siège social de la Société.

Huitième résolution:

L'Associé Unique résout d'accorder tous pouvoirs, individuellement et avec plein pouvoir de sous-délégation, à M. Hervé Marsot et Mme Julie Braun afin de:

(iv) de signer, exécuter ou livrer tous les documents au nom de la Société ou l'Associé Unique afin de ordonner le paiement de la facture devant être émis par Maître Francis Kessler en relation avec cet acte.

(v) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au transfert à l'Associé Unique des éléments d'actif et de passif de la Société existants; et

(vi) signer et remettre tout document nécessaire pour accomplir les dernières formalités requises pour clôturer la Liquidation, notamment (a) la fermeture des comptes bancaires de la Société, et (b) la préparation et le dépôt des dernières déclarations fiscales de la Société.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015032624/176.

(150035997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

MC Weyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6155 Weyer (Junglinster), Maison 1.

R.C.S. Luxembourg B 79.274.

L'an deux mil quinze, le dix février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Nicole ZOLLER, retraitée, demeurant à L-6155 Weyer, Maison 1.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «MC WEYER S. à R.L.», ayant son siège à L-6155 Weyer, Maison 1, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 463 du 20 juin 2001 et est inscrite au RCSL sous le numéro B 79.274.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100.-) EUROS, chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées par la comparante.

Sur ce:

La comparante a déclaré céder SOIXANTE-DEUX (62) de ses parts sociales à Monsieur Marcel EWEN, militaire, demeurant à L-6155 Weyer, Maison 1, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de SIX MILLE DEUX CENTS (6.200.-) EUROS, qu'elle reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Madame Nicole ZOLLER, agissant en tant que gérant unique, déclare consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tient pour valablement signifiée à la société et à elle-même.

Ensuite, les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués et ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Madame Nicole ZOLLER, agricultrice, demeurant à L-6155 Weyer, Maison 1, SOIXANTE-TROIS parts sociales	63
- Monsieur Marcel EWEN, militaire, demeurant à L-6155 Weyer, Maison 1, SOIXANTE-DEUX parts sociales	62
Total: CENT VINGT-CINQ parts sociales	125.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission en tant que gérante de Madame Nicole ZOLLER, et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Monsieur Marcel EWEN est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT QUATRE-VINGTS (1.180.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Zoller, Ewen, THOLL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032597/55.

(150036501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.422.700,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN
ON THE FIFTH DAY OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Benoit TASSIGNY, notary's clerk, with professional address at 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

acting as representative of the board of managers of the company Rakuten Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 136.664 and having a share capital of EUR 495,422,700, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on February 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 768 on March 29, 2008, which articles of association have been subsequently amended and for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing then in Luxembourg, on September 29, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3293 on November 7, 2014 (the "Absorbing Company"),

by virtue of the powers provided by the board of managers pursuant to the resolutions taken on January 5, 2015.

A copy of the resolutions of the board of managers will remain attached to the present notary deed.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

1. Pursuant to the deed of the undersigned notary residing then in Redange-sur-Attert dated 25 August 2014, the board of managers of the Absorbing Company and the board of managers of Rakuten UK Shopping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 117.514 and having a share capital of EUR 17,900, (the "Absorbed Company"), have established a merger project (the

“Merger Project”) stipulating the merger of the Absorbed Company, by the Absorbing Company, in application of the Article 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”). As stated in the Merger Project, the Absorbing Company is the owner of all the 100 (hundred) shares without nominal value in the Absorbed Company, representing the total issued share capital of the Absorbed Company.

2. Pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 13, 2014, the board of managers of the Absorbing Company and the board of managers of the Absorbed Company, have established an amending deed to the Merger Project (the “Amending Merger Project”) consisting to amend the effective accounting date and to fix the said date on January 1, 2015 rather than October 1, 2014 as such date was initially foreseen under the Merger Project.

3. Pursuant to the said Merger Project and Amending Merger Project, failing a shareholders’ meeting convened by one or several shareholders of the absorbing company, holder or holders of at least 5 per cent of the share capital, or failing the rejection of the merger by the former shareholders’ meeting, the merger shall be considered as accomplished one month after the publication of the Amending Merger Project in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”. The above mentioned Merger Project and Amending Merger Project, were published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” respectively on 15 October 2014, under number 2951 and on 2 December 2014, under number 3651.

4. The appearing person, represented as stated here above, declares that since the above mentioned shareholders’ meeting has not been required to be called, that the conditions required by article 279 of the Law have been observed, the merger of the Absorbed Company by the Absorbing Company shall be considered in force from the present day, and that the Absorbed Company has ceased existing.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’AN DEUX MILLE QUINZE

LE CINQ JANVIER.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Benoit TASSIGNY, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Rakuten Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.664 et ayant un capital social de 495.422.700 EUR, constituée par un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 768 le 29 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés ultérieurement et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3293 le 7 novembre 2014 (la «Société Absorbante»),

en vertu d’un pouvoir conféré par les résolutions du conseil de gérance prises le 5 janvier 2015. Une copie des résolutions du conseil de gérance restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné, ayant alors sa résidence à Redange-sur-Attert en date du 25 août 2014, le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de Rakuten UK Shopping S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.514 et ayant un capital social de 17.900 EUR, ont établi un projet de fusion (le «Projet de Fusion») stipulant la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante en application de l’article 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu’amendée (la “Loi”). Comme indiqué dans le Projet de Fusion, la Société Absorbante possède l’intégralité des 100 (cent) parts sociales sans valeur nominale dans la Société Absorbée, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbée.

2. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée ont établi un acte rectificatif au Projet de Fusion (le «Projet de Fusion Rectificatif») aux termes duquel il a été convenu de voir la date d’effet comptable comprise non plus en date du 1^{er} octobre 2014, comme cela était initialement indiqué dans le Projet de Fusion, mais en date du 1^{er} janvier 2015.

3. Conformément au Projet de Fusion et au Projet de Fusion Rectificatif, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent du capital social ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Projet de Fusion Rectificatif. Lesdits Projet de Fusion et Projet de Fusion Rectificatif ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations respectivement le 15 octobre 2014, sous le numéro 2951 et 2 décembre 2014, sous le numéro 3651.

4. Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'une telle assemblée générale n'ayant pas été requise, que les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées et que dès lors la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est devenue effective à compter d'aujourd'hui, et que la Société Absorbée a cessé d'exister.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015032706/110.

(150035953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.150,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.960.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Riverside Europe Loudspeakers LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at the Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of the Delaware under number 4218022 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The said proxy, signed ne variatur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119960 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 22 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2147 of 17 November 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 5 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1218 of 24 June 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-eight thousand one hundred fifty Euro (EUR 128,150.00) represented by five thousand one hundred twenty-six (5,126) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Riverside Europe Loudspeakers, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de secrétariat d'état de l'Etat de Delaware sous le numéro 4218022 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Riverside Europe Loudspeakers Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119960 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2006, numéro 2147. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, reçu en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juin 2009, numéro 1218.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-huit mille cent cinquante Euro (EUR 128.150,00) représenté par cinq mille cent vingt-six (5.126) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

VI. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015032708/101.

(150035999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Patron Brandon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.782.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on February 6th, 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Brandon S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) corresponds to the amount of twenty-six thousand seven hundred and eighty-six Euro and ninety-two Eurocents (EUR 26,786.92) according to the exchange rate published on xe.com on February 5th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Steve van den Broek, director, born in Antwerp, Belgium, on July 26th, 1970, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy, Belgium, on November 12th, 1969, residing professionally at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Brandon S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

La somme de vingt mille Livres Sterling (20.000.- GBP) correspond à la somme de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-douze cents (26.786,92 EUR) conformément au taux de change publié sur xe.com en date du 5 février 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Steve van den Broek, gérant de Sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3539. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033306/293.

(150036717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 février 2015:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Démission de M. Yves Cheret en qualité de gérant avec effet au 26 février 2015.

- Démission de M. Frits Carlsen en qualité de gérant avec effet au 26 février 2015.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mathias Gerhard Hink, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033480/15.

(150037778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 428.419.975,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.622.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Weatherford Bermuda Holdings Ltd., an exempted company organized and existing under the laws of Bermuda, with its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and registration number 31959 (the "Sole Shareholder").

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of "Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company "société à responsabilité limitée", having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on 16 June 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.622 (the "Company").

II. That the 800 (eight hundred) shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of (i) the reclassification of the existing share capital into initial shares and (ii) the creation of 10 (ten) classes of shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 428,399,975 (four hundred twenty-eight million three hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) so as to increase it from its current amount of USD 20,000 (twenty-thousand United States Dollars) to USD 428,419,975 (four hundred twenty-eight million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) through the issuance of (i) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class A shares, (ii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class B shares, (iii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class C shares, (iv) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class D shares, (v) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class E shares, (vi) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class F shares, (vii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class G shares, (viii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class H shares, (ix) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class I shares and (x) 17,000,000 (seventeen million) new class J special shares, all new shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars). The issuance of the new class A shares, the new class B shares, the new class C shares, the new class D shares, the new class E shares, the new class F shares, the new class G shares, the new class H shares and the new class I shares are subject to the payment of a global share premium amounting to USD 336,600,025 (three hundred thirty-six million six hundred thousand twenty-five United States Dollars). The whole to be fully subscribed through a contribution in kind;
4. Subscription and payment by Weatherford Bermuda Holdings Ltd. of the new shares by way of a contribution in kind;
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of article 8., article 11., article 21. and article 22. of the articles of association of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been

put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert and reclassify the 800 (eight hundred) existing shares of the Company into 800 (eight hundred) initial shares, having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollar) each.

As a consequence of the reclassification, the Sole Shareholder holds all the 800 (eight hundred) initial shares of the Company.

The Sole Shareholder further resolves to also create 10 (ten) new classes of shares in the share capital of the Company, the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J special shares.

Third resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 428,399,975 (four hundred twenty-eight million three hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 428,419,975 (four hundred twenty-eight million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) by the issue of:

- (i) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class A shares (the "New Class A Shares"),
- (ii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class B shares (the "New Class B Shares"),
- (iii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class C shares (the "New Class C Shares"),
- (iv) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class D shares (the "New Class D Shares"),
- (v) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class E shares (the "New Class E Shares"),
- (vi) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class F shares (the "New Class F Shares"),
- (vii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class G shares (the "New Class G Shares"),
- (viii) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class H shares (the "New Class H Shares"),
- (ix) 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) new class I shares (the "New Class I Shares"), and
- (x) 17,000,000 (seventeen million) new class J special shares corresponding to the value of the indirect investment of the Company through Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. in (i) Weatherford Norge AS, a company incorporated under the laws of Norway, and (ii) Weatherford Danmark A/S, a company incorporated under the laws of Denmark (the "New Class J Special Shares" and together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares").

The issuance of the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares is subject to the payment of a global share premium amounting to USD 336,600,025 (three hundred thirty-six million six hundred thousand twenty-five United States Dollars) (the "Share Premium").

The issuance of the New Shares and the Payment of the Share Premium are fully paid up through a contribution in kind consisting of all the shares held by the Sole Shareholder in Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.992 having an aggregate value of USD 765,000,000 (seven hundred sixty-five million United States Dollars) (the "Contribution").

Fourth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 765,000,000 (seven hundred sixty-five million United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 December 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- Bastiaan Van Houts, class A manager with professional address at 1 Bahnhofstrasse, CH-6340 Zug, Switzerland; and
- Mr. Peter Lovasz, class B manager, with professional address at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 17 December 2014,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, they expressly agree with the description of this contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder now holds all the:

- 800 (eight hundred) initial shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class A shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class B shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class C shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class D shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class E shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class F shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class G shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class H shares;
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class I shares; and
- 17,000,000 (seventeen million) class J special shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to restate articles 8., 11., 21. and 22. of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at USD 428,419,975 (four hundred twenty-eight million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy-five United States Dollars) represented by 17,136,799 (seventeen million one hundred thirty-six thousand seven hundred ninety-nine) shares, divided into (i) 800 (eight hundred) initial shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollar) each (the "Initial Shares") and (ii) 10 (ten) classes of shares, each having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) as follows:

- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class A shares (the "Class A Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class B shares (the "Class B Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class C shares (the "Class C Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class D shares (the "Class D Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class E shares (the "Class E Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class F shares (the "Class F Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class G shares (the "Class G Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class H shares (the "Class H Shares");
- 15,111 (fifteen thousand one hundred eleven) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 17,000,000 (seventeen million) class J special shares (the "Class J Special Shares").

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares will be collectively referred to as the "Classes of Preferred Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Preferred Shares". The Classes of Preferred Shares together with the Class J Special Shares shall be collectively referred to as the "Classes of Shares" or individually a "Class of Shares". All the Initial Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and be exclusively reserved to the benefit of the holder of such shares.

The financial rights and conditions attached to the different Classes of Shares are further detailed in Art. 21."

" **Art. 11.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The Redemption and cancellation of shares shall always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount

means for

(i) a Class of Preferred Shares, the total amount of undistributed net profits of the Company, excluding the Class J Result, but including profits made since the date of the Interim Accounts, increased by (i) any freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Preferred Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) excluding the Class J Result

P = any freely distributable reserves excluding distributable reserves stemming from the Class J Special Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Preferred Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses) excluding losses stemming from the Class J Special Shares

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

(ii) the Class J Special Shares, the total amount of the Class J Result (including carried forward profits) to the extent the Class J Special Shares would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium paid on such Class J Special Shares and freely distributable reserves related to such Class J Special Shares and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class J Special Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) related to such Class J Special Shares and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant (i) Interim Accounts and (ii) the Cost Accounts as at the Interim Account Date (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AAJ = (CJ + PJ + CRJ) - (LJ + LRJ)$$

Whereby:

AAJ = Available Amount for the Class J Special Shares

CJ = the Class J Result (including carried forward profits) stemming from the Class J Special Shares to be redeemed

PJ = any freely distributable share premium paid on the Class J Special Shares and other freely distributable reserves related to such Class J Special Shares

	CRJ = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class J Special Shares to be cancelled
	LJ = losses (including carried forward losses) stemming from the Class J Special Shares to be redeemed
	LRJ = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Cancellation Value Per Share	means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the sole manager or the board of managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholders of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital concerned represented by their shares.

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the redemption of Initial Shares shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Initial Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital."

" **Art. 21.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve in accordance with the provisions set forth hereafter.

The Classes of Preferred Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all assets and liabilities of the Company other than the Class J Assets (the "Other Assets").

The Class J Special Shares shall confer to their holder(s) the financial rights based only on the value of and all income received by the Company and deriving from the investments of Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.992 ("WEH") in (i) Weatherford Norge AS, a company incorporated under the laws of Norway and (ii) Weatherford Danmark A/S, a company incorporated under the laws of Denmark (the "Class J Assets").

In addition to the balance sheet of the Company to be drawn up each year by the board of managers or the sole manager (as the case may be), the latter shall record for the Class J Special Shares the specific results of such Class J Special Shares on the basis of the results of the Class J Assets (the "Cost Accounts"). The Cost Accounts will allow determining the specific net result allocated to the Class J Special Shares (the "Class J Result").

The Class J Net Result of the Class J Special Shares shall be equal to any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the Class J Assets plus any share capital and increase thereof, less any liability, costs and expenses (including, but not limited to, administration expenses, tax liabilities provisions) relating to the assets allocated to the Class J Special Shares, less any losses (including carried forward losses) attributable to the Class J Special Shares,

less any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the Class J Special Shares repurchased by it or resulting from a capital decrease) made to the shareholder(s) in respect of the Class J Special Shares.

The Class J Result as shown by the Cost Accounts may be distributed to the relevant shareholders of the Company or be carried forward.

In a year in which the Company resolves to make dividend distributions, excluding the Class J Result, such distribution on the Class(es) of Preferred Shares shall be made on the following order of priority:

- First, the holders of the Initial Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Initial Shares held by them, then;
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

At any time when the last outstanding Class of Preferred Shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution the preferred dividend attached to such redeemed Class of Preferred Shares shall automatically replace the preferred dividend attached to the then last outstanding Class of Preferred Shares.

Should the Class J Result be negative for a financial year, the holder(s) of the Class J Special Shares would not be entitled to receive any dividend for the said financial year and the negative Class J Result attached to the Class J Special Shares shall be deducted from the Class J Result to be attributed to the Class J Special Shares for the subsequent financial years.

Should the Class J Result be positive for a financial year but superior to the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below), the holder(s) of the Class J Special Shares would be entitled to the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below) divided by the number of outstanding shares in the Class J Special Shares.

The positive Class J Result that the shareholders of the Company would resolve not to distribute or would not be in position to distribute due to the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below) would be added to the Class J Result attributable to the Class J Special Shares for the subsequent financial years and would be exclusively reserved to the Class J Special Shares.

The distribution of all the Class J Result shall not exceed the Maximum Amount Distributable (as this term is defined below).

In any case, dividends can only be distributed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law (the "Maximum Amount Distributable").

" **Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles. Interim dividends shall be distributed on the basis of the Cost Accounts and the Class J Result for the Class J Special Shares."

No other amendment is made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît alors:

Weatherford Bermuda Holdings Ltd., une société constituée et existant selon les lois des Bermudes, et ayant son siège social sis au Claredon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et enregistrée sous le numéro 31959 (l'«Associé Unique»).

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ledit pouvoir ayant été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus a requis du notaire soussigné de noter comme suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de «Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte passé par Maître Gerard Lecuit, notaire public résidant à Luxembourg, le 16 juin 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.622 (la «Société»).

II.- Que les 800 (huit cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, représentent la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Approbation de (i) la reclassification du capital social existant en parts sociales initiales et (ii) la création de 10 (dix) classes de parts;
 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 428.399.975 USD (quatre cent vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 428.419.975 USD (quatre cent vingt-huit millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) par l'émission de (i) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe A, (ii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe B, (iii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe C, (iv) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe D, (v) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe E, (vi) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe F, (vii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe G, (viii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe H, (ix) 17.000.000 (dix sept millions) nouvelles parts sociales spéciales de classe J, toutes les nouvelles parts ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars américains). L'émission des nouvelles parts sociales de classe A, des nouvelles parts sociales de classe B, des nouvelles parts sociales de classe C, des nouvelles parts sociales de classe D, des nouvelles parts sociales de classe E, des nouvelles parts sociales de classe F, des nouvelles parts sociales de classe G, des nouvelles parts sociales de classe H et des nouvelles parts sociales de classe I est sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 366.600.025 USD (trois cent soixante-six millions six cent mille vingt-cinq Dollars américains). Le tout devant être entièrement souscrit au moyen d'un apport en nature;
 4. Souscription et paiement par Weatherford Bermuda Holdings Ltd. des nouvelles parts au moyen d'un apport en nature;
 5. Nouvelle composition de l'actionnariat de le Société;
 6. Modification subséquente des articles 8., article 11., article 21 et article 22. des statuts de la Société; et
 7. Divers.
- Après que ce qui précède ait été adopté par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est également décidé que toute la documentation pertinente produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentive de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir et reclassifier les 800 (huit cents) parts sociales existantes de la Société, en 800 (huit cents) parts sociales initiales ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune.

En conséquence de la reclassification, l'Associé Unique détient toutes les 800 (huit cents) parts sociales initiales de la Société.

L'Associé Unique décide en outre de créer également 10 (dix) nouvelles classes de parts dans le capital social de la Société, les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E, les parts sociales de classe F, les parts sociales de classe G, les parts sociales de classe H, les parts sociales de classe I et les parts sociales spéciales de classe J.

Troisième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 428.399.975 USD (quatre cent vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 428.419.975 USD (quatre cent vingt-huit millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) par l'émission de:

- (i) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A»),
- (ii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»),
- (iii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe C (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe C»),
- (iv) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe D (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe D»),
- (v) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe E (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe E»),
- (vi) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe F»),
- (vii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe G (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe G»),
- (viii) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe H (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe H»),
- (ix) 15.111 (quinze mille cent onze) nouvelles parts sociales de classe I (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe I»),
- (x) 17.000.000 (dix-sept millions) nouvelles parts sociales spéciales de classe J correspondant à la valeur de l'investissement indirect de la Société à travers Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. dans (i) Weatherford Norge AS, une société constituée selon les lois de Norvège et (ii) Weatherford Danmark AS, une société constituée selon les lois du Danemark (les «Nouvelles Parts Sociales Spéciales de Classe J») et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les Nouvelles Parts Sociales de Classe B, les Nouvelles Parts Sociales de Classe C, les Nouvelles Parts Sociales de Classe D, les Nouvelles Parts Sociales de Classe E, les Nouvelles Parts Sociales de Classe F, les Nouvelles Parts Sociales de Classe G, les Nouvelles Parts Sociales de Classe H et les Nouvelles Parts Sociales de Classe I, les «Nouvelles Parts»),

L'émission des Nouvelles Parts Sociales de Classe A, des Nouvelles Parts Sociales de Classe B, des Nouvelles Parts Sociales de Classe C, des Nouvelles Parts Sociales de Classe D, des Nouvelles Parts Sociales de Classe E, des Nouvelles Parts Sociales de Classe F, des Nouvelles Parts Sociales de Classe G, des Nouvelles Parts Sociales de Classe H et des Nouvelles Parts Sociales de Classe I est soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 366.600.025 USD (trois cent soixante-six millions six cent mille vingt-cinq Dollars américains) (la «Prime d'Emission»).

L'émission des Nouvelles Parts et le Paiement de la Prime d'Emission ont été entièrement libérés au moyen d'un apport en nature consistant en toutes les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.992, ayant une valeur globale de 765.000.000 USD (sept cent soixante cinq millions Dollars américains) (l'«Apport»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 765.000.000 USD (sept cent soixante cinq millions Dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport date du 17 décembre 2014, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- Bastiaan Van Houts, gérant de classe A, avec adresse professionnelle à Bahnhofstrasse, CH-6340 Zug, Suisse; et
- Peter Lovasz, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentés par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, conformément aux dispositions de la déclaration de valeur de l'apport établie le 17 décembre 2014,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature, acceptent expressément la description de cet apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique détient désormais toutes les:

- 800 (huit cents) parts sociales initiales;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe A;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe B;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe C;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe D;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe E;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe F;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe G;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe H;
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe I; et
- 17.000.000 (dix sept millions) parts sociales spéciales de classe J.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant le capital social entier de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider des résolutions à prendre ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport décrit ci-dessus ayant été pleinement effectué, il est décidé de refondre les articles 8., 11., 21. et 22. des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 428.419.975 USD (quatre cent vingt-huit millions quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Dollars américains) représenté par 17,136,799 (dix-sept millions cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales, divisé en (i) 800 (huit cents) parts sociales initiales ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les «Parts Sociales Initiales») et en (ii) 10 (dix) classes de parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains), comme suit:

- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 15.111 (quinze mille cent onze) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 17.000.000 (dix-sept millions) parts sociales spéciales de classe J (les «Parts Sociales Spéciales de Classe J»).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales Spéciales de Classe J sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales Préférentielles» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales Préférentielles». Les Classes de Parts Sociales Préférentielles, ensemble avec les Parts Sociales Spéciales de Classe J sont collectivement dénommées les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, et individuellement une «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Initiales et les Classes de Parts Sociales seront collectivement désignées en tant que «parts» selon le cas, et individuellement une «part».

Toute prime d'émission payée sur les parts sera attachée à ces parts et exclusivement réservée au bénéfice du détenteur de ces parts.

Les droits financiers et conditions attachés aux différentes Classes de Parts Sociales sont détaillés plus en détail à l'Art. 21.»

« **Art. 11.** La Société a le pouvoir de racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans une(de) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

Une(De) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) sera(ont) annulée(s) au moyen d'une réduction du capital social. Le rachat et l'annulation des parts sociales portera toujours sur l'intégralité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un(De) tel(s) rachat(s) de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au pro-rata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible

signifie pour

(i) une Classe de Parts Sociales Préférentielles, le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, excluant le Résultat de la Classe J, mais y compris les bénéfices réalisés depuis la date des Comptes Intérimaires, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (ii) le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant) excluant le Résultat de la Classe J

PE = toute réserve librement distribuable excluant les réserves distribuables provenant des Parts Sociales Spéciales de Classe J

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales Préférentielle devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées en avant) excluant les pertes provenant des Parts Sociales Spéciales de Classe J

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

(ii) les Parts Sociales Spéciales de Classe J, le montant total du Résultat de Classe J (incluant les profits reportés en avant), dans la mesure où les Parts Sociales Spéciales de Classe J auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable payée sur lesdites Parts Sociales Spéciales de Classe J et toute réserve librement distribuable en relation avec les

Parts Sociales Spéciales de Classe J et (ii) selon le cas, le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatif aux Parts Sociales Spéciales de Classe J devant être annulée(s), mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) relatives aux Parts Sociales Spéciales de Classe J et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que décrits dans les (i) Comptes Intérimaires correspondants et (ii) les Comptes de Coûts à la Date des Comptes Intérimaires (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MDJ = (CJ+PJ+RCJ) - (LJ+RLJ)$$

où:

MDJ = Montant Disponible pour les Parts Sociales Spéciales de Classe J

CJ = le Résultat de la Classe J (incluant les profits reportés en avant) provenant des Parts Sociales Spéciales de Classe J devant être rachetées

PJ = toute prime d'émission librement distribuable payée sur les Parts Sociales Spéciales de Classe J et toute autre réserve librement distribuable en relation avec les Parts Sociales Spéciales de Classe J

RCJ = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec les Parts Sociales Spéciales de Classe J devant être annulées

LJ = pertes (incluant les pertes reportées en avant) provenant des Parts Sociales Spéciales de Classe J devant être rachetées

RLJ = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Valeur d'Annulation par Part Sociale	signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.
Date du Compte Intérimaire	signifie la date qui ne peut être supérieure à huit (8) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.
Montant Total d'Annulation	sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas).

Un tel rachat sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition que ce rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital concerné représenté par leurs parts.

Moyennant le rachat préalable de toutes les Classes de Parts Sociales, le rachat des Parts Sociales Initiales sera effectué par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve que ce rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital concerné représenté par leurs parts sociales.

Sous réserve du rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales, le rachat des Parts Sociales Initiales sera effectué par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Cependant, si le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales Initiales devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.

Les parts ainsi rachetées seront annulées par réduction du capital social.»

« **Art. 21.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés à la majorité des votes déterminée par la Loi ou l'associé unique (le cas échéant) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales

qu'ils détiennent, comme dividende ou de le reporter à nouveau ou de le transférer à une réserve extraordinaire conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Les Classes de Parts Sociales Préférentielles confèrent à leur(s) détenteur(s) les droits financiers basés uniquement sur la valeur de tous actifs et passifs de la Société autres que les Actifs de Classe J (les «Autres Actifs»).

Les Parts Sociales Spéciales de Classe J confèrent à leur(s) détenteur(s) les droits financiers basés uniquement sur la valeur de tout revenu reçu par la Société et dérivant des investissements de Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.992 («WEH») dans (i) Weatherford Norge AS, une société constituée selon les lois de Norvège et (ii) Weatherford Danmark AS, une société constituée selon les lois du Danemark (les «Actifs de Classe J»).

En complément du bilan de la Société devant être dressé chaque année par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), ce dernier devra enregistrer pour les Parts Sociales Spéciales de Classe J les résultats spécifiques de ces Parts Sociales Spéciales de Classe J sur la base des résultats des Actifs de Classe J (les «Comptes de Coûts»). Les Comptes de Coût permettront de déterminer le résultat net spécifique alloué aux Parts Sociales Spéciales de Classe J (le «Résultat de la Classe J»).

Le Résultat de la Classe J des Parts Sociales Spéciales de Classe J sera égal à tout revenu ou produit gagné par la Société sur les, ou tout actif dérivant des, Actifs de Classe J, plus tout capital social et augmentation de celui-ci, moins le passif, les coûts et dépenses (incluant, mais non limité aux dépenses d'administration, provisions fiscales) relatifs aux actifs alloués aux Parts Sociales Spéciales de Classe J, moins toutes pertes (incluant les pertes reportées) attribuables aux Parts Sociales Spéciales de Classe J, moins toutes distributions ou paiements (incluant les paiements du prix payables par la Société pour les parts de Parts Sociales Spéciales de Classe J rachetées par elle ou résultant d'une réduction de capital) faits à/aux associé(s) en rapport avec les Parts Sociales Spéciales de Classe J.

Le Résultat de la Classe J tel que reflété dans les Comptes de Coûts peuvent être distribués aux associés de la Société concernés ou être reporté.

Dans une année au cours de laquelle la Société décide de distribuer des dividendes, excluant le Résultat de la Classe J, cette distribution sur la ou les Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles sera effectuée dans l'ordre de priorité suivant:

- Dans un premier temps, les détenteurs de Parts Sociales Initiales auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales Initiales détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis;
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit à recevoir des distributions de dividendes en rapport avec cette année pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux; puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit à recevoir le restant de toute distribution de dividendes.

A tout moment lorsque la dernière Classe de Parts Sociales Préférentielles restante (par ordre alphabétique inversé, i.e. la Classe de Parts Sociales I) a été rachetée et annulée au moment de la distribution, le dividende préférentiel attaché à cette Classe de Parts Sociales Préférentielles remplacera automatiquement le dividende préférentiel attaché à la dernière Classe de Parts Sociales Préférentielles restante.

Dans le cas où le Résultat de la Classe J serait négatif pour un exercice social, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Spéciales de Classe J ne serai(en)t pas autorisé(s) à recevoir de dividende pour ledit exercice social et le Résultat de la Classe J négatif attaché aux Parts Sociales Spéciales de Classe J serait déduit du Résultat de la Classe J devant être attribué aux Parts Sociales Spéciales de Classe J pour les exercices sociaux subséquents.

Dans le cas où le Résultat de la Classe J serait positif mais supérieur au Montant Maximum Distribuible (tel que ce terme est défini ci-dessous), le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Spéciales de Classe J serai(en)t autorisé(s) à recevoir le Montant Maximum Distribuible (tel que ce terme est défini ci-dessous) divisé par le nombre de parts sociales restantes dans les Parts Sociales Spéciales de Classe J.

Le Résultat de la Classe J positif que les associés de la Société décideront de ne pas distribuer ou ne seraient pas en mesure de distribuer en raison du Montant Maximum Distribuible (tel que ce terme est défini ci-dessous) serait ajouté au Résultat de la Classe J attribuable aux Parts Sociales Spéciales de Classe J pour les exercices sociaux subséquents et serait exclusivement réservé aux Parts Sociales Spéciales de Classe J.

La distribution de tout le Résultat de la Classe J ne doit pas dépasser le Montant Maximum Distribuible (tel que ce terme est défini ci-dessous).

Dans tous les cas, des dividendes pourront uniquement être distribués dans la mesure où la Société a des fonds distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi (le «Montant Maximum Distribuible».)»

« **Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent décider, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur la base d'un état financier préparé par les gérants ou le gérant unique (selon le cas), et démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les sommes devant être allouées à une réserve devant être établie en conformité avec le Loi ou les Statuts. Les dividendes intérimaires devront être distribués sur la base des Comptes de Coût et du Résultat de la Classe J pour les Parts Sociales Spéciales de Classe J.»

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En foi de quoi le présent acte a été dressé à Luxembourg au jour figurant entête du présent.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63349. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015033457/719.

(150036712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Urban Garden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.545.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 février 2015

L'Administrateur unique également délégué à la gestion journalière de la société constate que son adresse a changé:

- Monsieur Marc WAGNER, administrateur unique et administrateur délégué, demeure au 11, rue Jean Jacques Knepper à L-3389 Peppange

Référence de publication: 2015033982/11.

(150037915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Orchidée Property S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 194.778.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. ESTATES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, du 25 Février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 718 du 20 Juillet 2005., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106 770 (the "Company"), et où les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 du 11 avril 2008,

ici représentée par Madame Rachel GERMAIN, titulaire d'une maîtrise en Droit, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, spécialement mandatée à cet effet par procuration reçue sous seing privé en date du 13 février 2015.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ORCHIDEE PROPERTY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris sous la forme d'un emprunt obligataire. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) qui sera représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 février 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec warrants ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations avec warrants ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne

sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., précitée,
trois mille cent actions 3.100
Total: trois mille cent actions 3.100

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

1. Madame Maithé DAUPHIN, comptable, née le 24 août 1976 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
2. Monsieur Simon Pierre SAVERYS, administrateur de sociétés, né le 14 octobre 1961 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

1. Audit Lux S.à r.l., ayant son siège social au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 182.253.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand fifteen on the eighteenth day of the month of February.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

it appeared:

1. ESTATES S.A., a société anonyme, with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

of 25th February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 718 of 20th July 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106 770 (the "Company"), and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Paul BETTINGEN, of 11 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of 11 April 2008,

duly represented by Mrs Rachel GERMAIN, "titulaire d'une maîtrise en Droit" with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, by virtue of a proxy dated 13 February, 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "ORCHIDEE PROPERTY S.A.".

Art. 2. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever, including the issuance of bonds. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The shares capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-) to be divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February 18, 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company,

or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three thousand one hundred (3,100) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., prenamed,

three thousand one hundred	3,100
--------------------------------------	-------

Total: three thousand one hundred shares	3,100
--	-------

The shares have been paid up in cash for 25 %, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.- (seven thousand seven hundred fifty euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

43152

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

1. Mrs Maithé DAUPHIN, "comptable", born on August 24, 1976 in Saint-Mard (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
2. Mr Simon Pierre SAVERYS, "administrateur de sociétés", born on October 14, 1961 in Gent (Belgium), with professional address in L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,
3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2019:

1. Audit Lux S.à r.l., with registered office at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper registered on the Luxembourg Trade Register under the number B 182.253.

Third resolution

The company's registered office is located at L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: R. GERMAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 février 2015. Relation: DAC/2015/3008. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033300/411.

(150036831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Gemat Grue Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Passage Bernard Simmingier.

R.C.S. Luxembourg B 60.511.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 novembre 2014

La société READ S.à r.l., RCS Luxembourg B 45083, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri a été nommé, avec effet immédiat, commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société EURA-AUDIT Luxembourg SA.

La société READ Sarl terminera le mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.

Référence de publication: 2015033684/13.

(150037759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.
